

13 MAR. 2002

979 287  
no  
3162

**FID SUD AUDIT**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros**  
**Société de Commissariat aux comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE**  
**Siège Social : 5 Rue Saint-Pantaléon**  
**31000 TOULOUSE**  
**410.838.460. R.C.S. TOULOUSE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**  
**LE 29 JANVIER 2002**

L'an deux mille deux,

Le 29 janvier,

A 11 heures,

Les associés de FID SUD AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 Euros, divisé en 20 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 Rue Saint-Pantaléon 31000 TOULOUSE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou régulièrement représentés:

Monsieur Jacques BOULZE possédant .....	4 998 parts
Monsieur Claude CAZAUX possédant .....	4 998 parts
Monsieur Daniel PERRUCHET possédant .....	4 998 parts
Monsieur Philippe RIU possédant .....	4 998 parts
Monsieur Alain BOTHY possédant .....	1 part
Mademoiselle Marie Laurence COLOMBINI possédant .....	1 part
Monsieur Didier ESTADIEU possédant .....	1 part
Monsieur Arnaud GASET possédant .....	1 part
Monsieur Marc MARROULE possédant .....	1 part
Monsieur René PIRONNET possédant .....	1 part
Monsieur Paul Louis POUGET possédant .....	1 part
Mademoiselle Valérie RIGAUD possédant .....	1 part

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques BOULZE, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination de Monsieur Arnaud GASET et Madame Marie Laurence COLOMBINI, co-gérants de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Conformément à l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de co-gérant associé, Monsieur **Arnaud GASET**, Commissaire aux Comptes, demeurant 15 rue Chateaubriand 31000 TOULOUSE, pour une durée illimitée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Arnaud GASET déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de co-gérant associé, Madame **Marie-Laurence COLOMBINI**, Commissaire aux Comptes, demeurant 17 rue Begue David 31400 TOULOUSE, pour une durée illimitée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Madame Marie-Laurence COLOMBINI, déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.


**Claude CAZAUX**

**Jacques BOULZE**

**Daniel PERRUCHET**

**Philippe RIU**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Gérant.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.